JACOB Jules (1867-1918)

Discours prononcé sur la tombe de notre camarade, décédé le 28 juin 1918, dans sa 52e année.

« S'il, est dans la vie des devoirs pénibles, c'est bien celui qui m'oblige, en cette triste circonstance, à venir saluer une dernière foi, au nom du Conseil municipal de Navilly, au nom des oeuvres de mutualité et d'assistance et de ses nombreux amis, celui qui fut Jules Jacob.

« Je ne retracerai point ici l'histoire de sa vie, page ouverte a tous ceux qui l'ont connu, comme l'était son coeur.

« Car il était de ceux dont le coeur est une chose publique appartenant non à une personne, mais à tous.

« Les tracas de sa vie industrielle, les ennuis mesquins qui lui furent suscités, n'altérèrent jamais la sérénité de ses pensées, et c'est toujours avec une affabilité familière et souriante qu'il accueillait tout le monde.

« Au Conseil municipal qu'il présidait avec autant d'autorité que de bonne grâce, il sut proposer ou adopter de sages choses d'intérêt public, et si la brièveté de ses fonctions de maire ne lui a pas permis de donner toute sa mesure, nous lui sommes reconnaissants d'avoir donné l'exemple d'un administrateur avisé, acceptant et encourageant toutes les initiatives heureuses.

« Apôtre zélé de nos œuvres d'assistance et de mutualité, il mettait sans compter à la disposition des organisateurs, son autorité, sa bonne volonté, sa bourse et souvent de sages conseils.

« Sa vie occupée d'industriel ne lui faisait point abandonner cette autre vie qu'est la vie sociale, et pourtant, industriel né, il vivait parmi ses ouvriers comme au milieu des siens, prenant part à leurs peines comme à leurs joies. « Nos hommes », disait-il, souvent en parlant d'eux. Ce mot peint tous ses sentiments à leur égard.

« Son autorité, douce et fraternelle, était acceptée sans murmure et l'usine de Navilly était un familistère moral, axant le patron pour chef et non pour maître.

« A tous ces ouvriers qui m'entendent, je puis affirmer qu'il est mort en emportant leur image au fond de ses pensées.

« Enfin, à sa famille éplorée, qu'il a aussi tant aimée, qu'il nous soit permis d'offrir la part que nous prenons à ses peines et à ses regrets, en l'assurant que nous conserverons de l'ami qui disparaît, un durable et pieux souvenir ».

Bulletin mensuel de l'Association des anciens élèves de l'Ecole centrale lyonnaise,

n° 137, août 1918, pp. 10-11